

Taxation des produits sucrés : le Gouvernement veut-il remettre en cause la viabilité de nos PME, de nos ETI et de notre patrimoine gastronomique ?

Malgré l'engagement clair pris par le Gouvernement de ne pas créer de nouvelles taxes, les fabricants de biscuits, gâteaux, confiseries et chocolat ont appris avec stupeur qu'une taxation des produits sucrés pourrait être introduite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027.

Cette nouvelle taxe serait une faute économique, industrielle et territoriale.

Derrière l'expression générique de « produits sucrés », il n'y a pas une catégorie abstraite. Il y a des entreprises, de toutes les tailles, des emplois et des savoir-faire. Il y a des fabricants de nougats, de pains d'épices, de meringues ou encore de calissons. Autant de spécialités dont la recette et l'identité sont indissociables de notre patrimoine gastronomique.

Nos secteurs représentent plus de 300 entreprises, dont 87 % de TPE et PME, qui produisent et transforment en France. Ils emploient directement près de 50 000 personnes.

Ce sont ces entreprises, très souvent familiales et implantées au cœur de nos territoires, que cette taxe viendrait frapper de plein fouet.

Ces dernières font déjà face à une situation particulièrement tendue : hausse des coûts de l'énergie, flambée des matières premières agricoles, ralentissement de la consommation et perte de compétitivité à l'export. Le cacao est loin d'être le seul concerné. Les ingrédients laitiers (poudres de lait, lactosérum...), les huiles, les amandes, les pistaches ont également connu de fortes augmentations. Les céréales et le sucre repartent nettement à la hausse depuis cet été et l'équilibre du marché des œufs reste très fragile, avec des tensions sur les disponibilités qui persistent.

Dans ce contexte, chaque euro supplémentaire prélevé est un euro qui ne sera pas investi dans la modernisation des outils industriels, l'emploi, l'innovation et la décarbonation.

Pour certaines PME, les précédentes simulations faisaient apparaître plusieurs millions d'euros de coûts supplémentaires. Aucune entreprise, quelle que soit sa taille, ne pourra absorber une telle charge additionnelle.

Les conséquences sont connues : moins d'investissement, des marges encore davantage fragilisées et, inévitablement, une pression accrue sur les prix de vente et le pouvoir d'achat des Français.

Il faut donc dire les choses clairement : une taxe sur les produits alimentaires ne s'arrête pas aux portes des usines. Elle frappe aussi tout un écosystème industriel. Et elle finit aussi par atteindre le portefeuille des Français.

Peut-on sérieusement prétendre défendre le pouvoir d'achat tout en créant une taxe susceptible de renchérir des produits tant appréciés par les Français ?

Peut-on appeler à la réindustrialisation tout en attaquant frontalement les entreprises qui continuent de produire en France ?

Peut-on invoquer la souveraineté économique tout en fragilisant des PME et ETI, des emplois locaux et des savoir-faire transmis parfois depuis plusieurs générations ?

L'agroalimentaire ne doit plus faire figure de variable d'ajustement des finances publiques. Par l'implémentation d'une telle taxe, l'exécutif prend aujourd'hui le risque de dévitaliser des filières entières, de détruire de la valeur dans les territoires et d'affaiblir des filières qui font vivre notre patrimoine gastronomique et culturel.

Nous appelons donc le Gouvernement à renoncer à cette mesure avant qu'elle ne porte le coup de trop à des entreprises que la France devrait, au contraire, s'attacher à protéger.